

Ce jourd'hui vingt floréal. —
 Septieme année republicaine à sept heures du soir
 pardevant moi jacques françois joseph lefebvre agent
 municipal de wizernes Sont comparus en la maison
 commune louis joseph deguilliage âgé de quarante six
 ans maçon et françois joseph limosin âgé de trente neuf
 ans charpentier domiciliés tous deux à wizernes le
 premier père et le second voisin de benjamin joseph
 deguilliage âgé de vingt jours, lesquels comparans
 m'ont déclaré que le dit benjamin joseph deguilliage
 est mort hier à deux heures après midi au domicile
 de son père; d'après cette déclaration, rendu en ce
 domicile et assuré dudit décès, j'en ai dressé le présent
 acte que les comparans ont signé avec moi
 fait en la maison commune de wizernes, jour, mois
 et an que dessus.

l. j. : Deguilliage f. j. : limosin
 j. f. j. : Lefebvre

D.1799.5.9

D.07.FL.20

Ce jourd'hui vingt floréal
 septieme année republicaine à sept heures du soir
 pardevant moi jacques françois joseph lefebvre agent
 municipal de wizernes Sont comparus en la maison
 commune louis joseph deguilliage âgé de quarante six
 ans maçon et françois joseph limosin âgé de trente neuf
 ans charpentier domiciliés tous deux à wizernes le
 premier père et le second voisin de benjamin joseph
 deguilliage âgé de vingt jours ; lesquels comparans
 m'ont déclaré que le dit benjamin joseph deguilliage
 est mort hier à deux heures après midi au domicile
 de son père ; d'après cette déclaration, rendu en ce
 domicile et assuré dudit décès , j'en ai dressé le présent
 acte que les comparans ont signé avec moi
 fait en la maison commune de wizernes , jour, mois
 et an que dessus.

f : j : limosin
 l : j : deguilliage j : f : j : Lefebvre